

Championnat de Moselle Interclubs Séniors Dames Règlement

Comité Départemental de Moselle
Version 1.4 – 19 juin 2025

1 Généralités

1.1 Préambule

Ce règlement s'applique au Championnat de Moselle Interclubs Séniors Dames organisé par le Comité Départemental Mosellan. En cas de point non précisé dans ce document le règlement général des compétitions fera référence. En cas de circonstance exceptionnelle, la Commission Compétitions prendra une décision.

La participation au Championnat de Moselle Interclubs implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Rôle des présidents de club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le Championnat, a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- le présent règlement ;
- le calendrier de la compétition dès diffusion par la commission compétitions.

1.3 Rôle de la commission compétitions

La Commission Compétitions est en charge de l'organisation de cette compétition, à ce titre elle :

- établit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental ;
- vérifie les résultats saisis par les capitaines ;
- applique le règlement et prononce les sanctions ;
- transfère les résultats à la fédération pour prise en compte.

1.4 Réclamations

Toute réclamation doit être faite dans les deux jours suivant la rencontre concernée. Cette réclamation doit être faite par mail à la commission en charge de l'interclubs ou, à défaut, à la commission compétitions du Comité Mosellan. La Commission rendra un avis sur la réclamation après avoir consulté les parties concernées. Cette décision sera sans appel.

1.5 Protocole sanitaire

Si la situation l'exige, un protocole sanitaire sera mis en place par la commission compétitions. Il pourra à tout moment être modifié et sans avis préalable. Les capitaines seront prévenus de toute modification et devront communiquer les informations à leurs équipes. Le non-respect de ce protocole pourra entraîner une exclusion de la compétition.

2 Inscription

2.1 Conditions administratives

Pour inscrire une ou plusieurs équipes, un club doit :

- être affilié à la FFBaD, à la Ligue Grand Est de Badminton et au Comité Départemental de Moselle (ou disposer d'une dérogation lui permettant de participer aux compétitions organisées par celui-ci).
- avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités ;
- avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente ;
- avoir inscrit l'équipe avant la date limite d'inscription.

2.2 Droits d'inscription

30 euros sont demandés pour l'inscription d'une équipe au Championnat de Moselle Interclubs Séniors Dames.

2.3 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est diffusée sur le site du Comité Départemental Mosellan (<https://www.badminton57.fr>) en début de saison.

3 Organisation du championnat

3.1 Catégories

Toutes les joueuses minimales à vétérans sont autorisées à participer à la compétition.

3.2 Poules

La formule exacte sera déterminée par la commission compétitions en fonction du nombre d'équipes inscrites. Le championnat est, si possible, séparé en divisions de niveaux. Chaque division comporte une ou plusieurs poules. S'il y a plusieurs poules, une phase finale sera organisée afin de déterminer l'équipe championne. Sauf cas exceptionnel, une poule est composée de 3 à 6 équipes.

3.3 Composition des poules

Les équipes sont réparties dans les poules par la Commission Compétitions. La proximité géographique sera, dans la mesure du possible, favorisée pour l'établissement des différentes poules. Un même club peut engager plusieurs équipes.

3.4 Horaires de rencontre

Les périodes de rencontres sont définies en début d'année par la commission compétitions.

Jours de rencontre

Un club peut recevoir avec accord des autres clubs visiteurs :

- un jour de semaine ;
- le samedi ou dimanche.

Si les clubs ne trouvent pas d'accord, la rencontre aura lieu le dimanche matin.

Si après avoir proposé, au moins une semaine à l'avance, trois créneaux différents sur au moins deux jours de la semaine différents, la rencontre ne peut toujours pas se jouer alors elle est considérée comme perdue par forfait pour l'équipe visiteuse. Les échanges de mails et/ou SMS devront être envoyés à la commission en charge de l'interclubs pour enregistrer ce forfait.

Horaires autorisés

L'heure des rencontres est fixée librement par les capitaines d'équipes. Les premiers matchs d'une

rencontre doivent débiter au plus tard 15 minutes après l'horaire prévu de la rencontre.

Créneaux

Le club doit disposer de créneaux d'1h minimum par rencontre s'il y a 1 terrain disponible pour les rencontres.

3.5 Volants

Chaque équipe doit fournir des volants à chaque rencontre. Pour chaque match, chaque équipe mettra à disposition le nombre de volants nécessaires. Seuls les volants homologués par la FFBaD sont acceptés.

4 Déroulement du Championnat

4.1 Mode de rencontre

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division ou de sa poule. Ces rencontres pourront se faire sous la forme de rencontres aller et retour selon le nombre d'équipes engagées.

4.2 Calendrier

Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la commission compétitions en respectant autant que possible les souhaits des équipes engagées.

Ce calendrier est publié sur le site du comité départemental en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique.

Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

Report d'une rencontre

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans l'accord du responsable de la compétition. Les motifs de report acceptés sont :

- Intempéries;
- Plusieurs rencontres prévues dans le gymnase entraînant moins d'1 terrain disponible par rencontre (une seule rencontre peut être reportée, le choix de la rencontre reportée sera fait par la commission compétitions) ;
- Gymnase rendu indisponible par la mairie (dans ce cas un justificatif devra être envoyé au responsable avant la date de la rencontre) ;
- Épidémie. Si plus de 3 joueurs ayant joué pour cette équipe la journée précédente sont malades, le club pourra demander le report du match. Les certificats médicaux devront être transmis au responsable de la commission compétitions dans les 8 jours suivants la date prévue pour la rencontre.

La date de la nouvelle rencontre est fixée d'un commun accord par les capitaines. L'équipe subissant le report est prioritaire pour le choix de la nouvelle date. En dernier recours, le responsable de la commission compétitions fixera la date de la rencontre de la manière la plus équitable possible.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu. (sauf dans le cas où un joueur qualifié pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report. Dans ce cas, il ne pourra pas participer à la rencontre).

En cas de report non justifié ou non demandé, les équipes auront rencontre perdue par pénalité.

4.3 Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre, les points pour une rencontre sont :

- 5 points pour une victoire ;

- 3 points pour un match nul ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour une défaite par forfait.

Ces points acquis sont éventuellement diminués par des points de pénalités.

4.4 Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à la fin de la saison.

En cas d'égalité entre plus de deux équipes, le classement tient compte de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres, puis du set-average et enfin, du point-average.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement sera déterminé par les résultats des rencontres qui les ont opposées. On considère en premier les résultats (victoire, nul ou défaite), puis les scores, le set-average et enfin le point-average.

Si l'égalité demeure, un tirage au sort départagera les équipes encore à égalité.

4.5 Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent en 4 matchs :

- 2 simples dames ;
- 2 doubles dames.

Une même joueuse ne peut pas effectuer les deux matchs de simple.

Une même joueuse ne peut pas effectuer plus de deux matchs toutes disciplines confondues.

Une joueuse peut jouer deux matchs de double, mais avec une partenaire différente lors de chaque match.

5 Déroulement d'une rencontre

5.1 Généralités

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site internet du Comité Départemental de Moselle (<https://www.badminton57.fr>).

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à l'arrivée. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre. En cas d'absence du capitaine, une autre personne sera désignée comme capitaine et ceci pour toute la rencontre.

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points. L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2 Arbitrage

Les capitaines d'équipes sont considérés comme les juges arbitres de la rencontre. Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

5.3 Enregistrement des résultats

Le capitaine de l'équipe hôte est responsable de l'enregistrement de tous les résultats. Ceci peut être fait pour des questions pratiques sur feuille puis, ou directement, fait sur le logiciel de gestion de la compétition. Cette saisie informatique doit être faite au plus tard dans les 48h suivant la rencontre. Le capitaine adverse devra alors valider cette saisie.

Tous les joueurs inscrits doivent être physiquement présents dans la salle et en état de jouer.

La hiérarchie des simples et doubles dames est établie en fonction des points (CPPH) du (des) joueur(s) au jour de la rencontre. La vérification de cette hiérarchie est à faire directement par les capitaines le jour de la rencontre, aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée par le responsable de la compétition.

5.4 Décompte des points

Chaque équipe marque :

- 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait ;
- 0 point par match perdu ;
- -1 point par match perdu par forfait.

6 Composition des équipes

6.1 Qualification des joueurs

Licence

La joueuse doit être licenciée dans le club pour lequel elle joue et autorisée à jouer au plus tard à l'avant-veille de la date effective de la rencontre.

Catégorie

La compétition est autorisée aux joueuses de catégories Minimes à Vétérans.

Classement

Il n'y a pas de limite au classement des joueuses participantes.

6.2 Composition d'une équipe

Nombre de joueuses

Une équipe doit être composée au minimum de 3 femmes le jour de l'inscription. Par contre, le nombre maximal de joueuses dans une équipe n'est pas limité.

Une joueuse ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

6.3 Équipes d'un même club

Joueuses

Une joueuse ne peut jouer que dans une seule et même équipe tout au long de la saison.

Définition d'une journée

En raison du format du championnat, le terme de « journée » s'applique pour les rencontres disputées lors d'une même période définie en début de saison.

Ces journées sont identifiées dans le calendrier sous la forme Jxx (xx représentant le n° de la journée).

Équipe au repos

Une équipe au repos est une équipe qui est exemptée de rencontre pour la journée considérée (nombre d'équipes impair dans la poule).

Équipe forfait

Si une équipe du club déclare forfait pour une rencontre, cette équipe sera considérée "au repos".

7 Phase finale

7.1 Déroulement

Des rencontres de classements ont lieu sous la forme de poules ou d'élimination directe en fonction du nombre de participants. Le déroulement des rencontres sera le même que pour la saison régulière.

8 Problèmes rencontrés

8.1 Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu de la rencontre pour présenter son équipe complète. Sauf accord explicite du capitaine adverse, un joueur ayant plus de 30 minutes de retard sur l'horaire prévu ne pourra pas participer à la rencontre. Si le capitaine adverse a donné son accord, le retard ne pourra excéder 1 heure.

8.2 Changement d'horaire ou de lieu

Si, en cours de saison, un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit prévenir le responsable de la compétition et tous les autres capitaines d'équipe.

8.3 Forfait d'équipe

Conduite à tenir

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit informer le responsable de la compétition.

Forfait de l'équipe hôte

En cas de forfait de l'équipe hôte sans avoir prévenu les équipes visiteuses, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la Ligue du Grand Est et pour 1 véhicule au maximum.

8.4 Equipe incomplète

Déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait ;
- L'équipe incomplète marque -1 point par match perdu par forfait volontaire. Le nombre de points marqués par une équipe dans une rencontre ne pourra en aucun cas être négatif. (mettre « 0 » si tel était le cas).

8.5 Blessure et abandon

Blessure d'un joueur

Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourra jouer son second match si cela était prévu. Un tel forfait est considéré comme involontaire et n'entraîne donc pas de point de pénalité.

Remplacement

Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un

remplaçant sous réserve du respect du règlement en matière de classement.

8.6 Interruption de rencontre

Si une rencontre ne se termine pas, les capitaines devront faire parvenir au responsable de la compétitions :

- un rapport indiquant les raisons de l'interruption ;
- les feuilles de rencontre reprenant le résultat des matchs jusqu'à l'interruption.

Le résultat des matchs joués sera pris en compte pour le classement. Une rencontre peut être interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club ;
- Coupure électrique ;
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie,...).

Les matchs non terminés ou non joués seront reportés et rejoués à une date ultérieure sauf si les capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre. Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, le responsable de la compétition fixe la date de la nouvelle rencontre sur proposition des capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.

Si la rencontre est interrompue pour une autre raison que celles indiquées au paragraphe précédent, la situation sera examinée par la Commission Compétitions. En fonction des causes de l'interruption, la Commission Compétitions pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu ;
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non ;
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes ;
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. Sanctions sportives).

9 Sanctions sportives

9.1 Pénalités

9.1.1 Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 3;
- 0 set à 6;
- et 0 point à 126.

Elle marque 0 point au classement du championnat.

9.1.2 Deux équipes perdent par pénalité

Le résultat du match est :

- 0 match à 0 ;
- 0 set à 0;
- et 0 point à 0.

Les 2 équipes marquent 0 point au classement du championnat.

9.2 Mise hors compétition

Une équipe peut être mise hors compétition par la commission compétitions en raison d'un comportement antisportif. Dans ce cas, les résultats acquis sur le terrain sont maintenus mais les matchs restant à jouer sont déclarés perdus par pénalité.

10 Sanctions financières

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende.

Forfait pour une rencontre	40€
Communication des résultats hors délais	15€
Joueur non licencié	30€
Joueur non qualifié	15€
Feuille de match incomplète	8€
Forfait pour 1 match	5€
Pas de volant homologué en plumes	23€/rencontre
Non respect du protocole sanitaire en place	500€

En cas de mise "hors compétition" d'une équipe, les amendes précédentes restent dues.